

Pendule : quitter la ville pour travailler

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1983)**

Heft 692

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025023>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PENDULE

Quitter la ville pour travailler

On connaît le mouvement migratoire des campagnes vers les villes, des régions périphériques vers les centres développés. Mouvement amplifié par la récession économique, avec à la clef les déséquilibres démographiques — vieillissement des régions abandonnées — et d'équipements — logements vides ici, pénurie aiguë là.

Mais ces centres qui attirent n'offrent pas toujours des conditions favorables à l'activité économique. Les services publics, les grandes régies notamment, y souffrent même d'un manque chronique de main-d'œuvre; la rareté des logements et le coût de la vie dans les grandes villes dissuadent les candidats potentiels.

Cette situation a poussé un jeune artisan genevois, Alain Kirchhof, à quitter la ville du bout du lac Léman pour s'installer à la Vallée de Joux. Ce joaillier-sertisseur établi à son compte depuis 1966

emploie deux ouvriers. A Genève, il existe une trentaine d'ateliers semblables, qui n'effectuent d'ailleurs que le tiers du travail offert par les horlogers et les joailliers: la plus grande partie des commandes est exécutée en Espagne, en Italie et en France.

Un marché existe donc. Mais lorsqu'Alain Kirchhof a décidé de développer son entreprise, il s'est heurté au coût élevé des locaux, au manque de personnel qualifié et à l'impossibilité de loger des employés qu'il aurait pu faire venir de l'extérieur. D'où cette décision d'émigrer à la Vallée de Joux où les conditions sont beaucoup plus favorables: une ancienne usine d'horlogerie, des appartements disponibles, des travailleurs qualifiés recyclables dans la branche.

Le nouvel atelier dont l'activité démarre en août offre une quinzaine de postes de travail, des places d'apprentissage, avec des perspectives d'extension. Le projet a été encouragé par la commune du Chenit et soutenu par l'Association pour la diversification de l'activité économique de la Vallée de Joux, de l'Etat de Vaud et par la Confédération.

de diverses organisations et au sein duquel le Département militaire s'était fait représenter.

Le 4 juillet 1983, le Conseil de la Fédération des églises protestantes de la Suisse pouvait présenter le contre-projet dont on trouvera le texte complet ci-contre.

MÊME LA «NZZ»

Fait intéressant, ce texte a été jugé digne d'examen tant par le comité d'initiative que par certains milieux traditionnellement opposés à l'objection de conscience (voir par exemple l'éditorial nuancé publié par la «NZZ» du 23/24 juillet 1983).

Il est trop tôt pour dire si cette nouvelle proposition suffira à débloquent un débat pratiquement interrompu depuis le refus de l'initiative dite de Münschenstein en décembre 1977. Il faut en particulier attendre la réunion à fin août du comité de l'initiative pour un authentique service civil, qui devra tenter de se prononcer sans se laisser écraser par l'énorme responsabilité de risquer un nouvel — et durable cette fois — échec devant le peuple et les cantons.

L'INEFFABLE MAJOR

En marge de ce débat fondamental, ou plutôt très, mais très au-dessous de ce débat, l'ineffable major Roland Troyon, gardien-chef de l'aéroport intercontinental de Cointrin, rappelle son opposition aux «objecteurs, réfractaires, simulateurs» dans la dernière livraison (N° 27) de son périodique trimestriel bilingue pompeusement intitulé «Justice et Vérité». Il fait en les termes suivants, dont le caractère diffamatoire n'a échappé qu'à lui-même.

J'ai déjà abondamment dit et écrit tout le mépris que je ressens pour ceux de nos concitoyens qui se refusent à défendre leur pays, quels que soient les motifs invoqués.

Mon propos d'aujourd'hui n'est pas de revenir sur l'attitude de ces deux catégories de fumistes et d'utopistes, encore qu'aucune occasion de stigmatiser celle-ci ne soit à écarter, mais bien de m'attaquer à une troisième catégorie de salopards plus sorniois, plus machiavéliques, j'ai nommé celle des... SIMULATEURS.

Ils seraient des centaines, voire des milliers, à avoir réussi à se faire dispenser «MÉDICALEMENT» du service militaire, sans qu'il soit possible de le prouver, malheureusement.

Les archives «médicales», comme chacun sait,

ESPOIR

Le compte à rebours du service civil

Refusée sans appel ni contre-projet tant par le Conseil fédéral l'année dernière que par le Conseil des Etats, l'initiative populaire «pour un authentique service civil fondé sur la preuve par l'acte» devait subir le même sort devant le Conseil national lors de la session de juin. Mais elle ne parut finalement pas à l'ordre du jour, histoire, comme beaucoup l'ont compris depuis lors, de permettre l'aboutissement des pourparlers menés au sein d'un «groupe de travail» comprenant des membres